Nations Unies S/PV.9534 (Resumption 1)

Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

9534e séance
Mercredi 24 janvier 2024, à 15 heures
New York

Président :	M. de Rivière	(France)
Membres :	Algérie	M. Koudri
	Chine	M. Niu Xiaoqiang
	Équateur	M. Egas Benavides
	États-Unis d'Amérique	Mme Postel
	Fédération de Russie	M. Khloponin
	Guyana	Mme Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Nishiyama
	Malte	M. De Bono Sant Cassia
	Mozambique	M. Afonso
	République de Corée	M. Sangjin Kim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Zahedi
	Sierra Leone	Mme Baimarro
	Slovénie	Mme Blokar Drobič
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

24-01941 (F)

La séance est reprise à 15 h 5.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Mauritanie.

M. Mohamed Laghdaf (Mauritanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) en ma qualité de Président du Groupe de l'OCI.

Qu'il me soit tout d'abord permis d'accueillir et de féliciter les membres non permanents du Conseil de sécurité nouvellement élus pour la période 2024-2025. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler conjointement avec le Conseil en vue d'agir concrètement pour renforcer et maintenir la paix et la sécurité internationales et garantir le respect des valeurs et des résolutions de l'ONU. Nous remercions également les membres non permanents qui ont achevé avec succès leur mandat au Conseil. Nous adressons nos sincères félicitations aux membres nouvellement élus, et plus particulièrement à l'Algérie, au Guyana et à la Sierra Leone, qui sont membres de l'OCI. Puisse leur prochain mandat être fructueux et productif.

La présente séance a été organisée pour aborder une fois de plus la grave situation dans le Territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza, qui est due à l'agression israélienne sanglante contre le peuple palestinien qui se poursuit depuis 109 jours. Jusqu'à présent, cette agression a ôté la vie à des milliers d'innocents, blessé des dizaines de milliers de civils, détruit des infrastructures civiles critiques et forcé la majorité de la population de la bande de Gaza à se déplacer, en violation flagrante du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Les atrocités commises par les forces d'occupation israéliennes, qui s'apparentent à des actes de génocide, rappellent les scènes et les souvenirs les plus sombres de l'histoire de l'humanité, tels que le nettoyage ethnique et les actes constitutifs de génocide observés lors de la Nakba palestinienne de 1948. Le meurtre et la mutilation délibérés et aveugles d'environ 100 000 civils palestiniens innocents, dont des femmes et des enfants, témoignent de l'intention génocide de ces actes. La destruction gratuite d'immeubles d'habitation, d'écoles, d'hôpitaux et d'installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient souligne en outre la persistance systématique d'Israël à anéantir l'identité nationale, ethnique et religieuse du peuple palestinien. Cela nécessite à n'en point douter l'attention et l'intervention immédiates du Conseil.

Dans le même ordre d'idées, l'OCI rejette fermement toute tentative de modifier la composition démographique de la bande de Gaza par des déplacements forcés. Les souffrances infligées à la population palestinienne, dont environ 90 % a été déplacée et qui est confrontée à la menace permanente de la mort, tout cela en violation flagrante du droit international humanitaire, constituent un crime de guerre.

En outre, les obstacles qu'Israël impose aux travailleurs humanitaires et son refus de fournir des produits essentiels tels que des denrées alimentaires, de l'eau, de l'électricité, des médicaments et des abris exacerbent la crise humanitaire et constituent des crimes odieux qui exigent une intervention urgente sur les fronts humanitaire, juridique et politique.

L'escalade de l'agression, de la violence et des incursions israéliennes en Cisjordanie, associée aux attaques des colons contre les civils palestiniens, exacerbe les souffrances de ces derniers et menace gravement de fragiliser davantage la paix et la stabilité dans la région et au-delà. Les rapports montrent que depuis le 7 octobre 2023, quelque 350 civils palestiniens ont été tués et 5 800 ont été injustement détenus en Cisjordanie. La communauté internationale doit condamner avec force ces violations des droits humains, mettre fin à ces actes criminels et demander des comptes aux auteurs de ces crimes.

En outre, l'OCI appelle l'attention de la communauté internationale sur les informations inquiétantes faisant état d'exactions, de mauvais traitements, de peines collectives, d'actes de torture et de violences perpétrés contre des détenus palestiniens. Le sort de plus de 11 000 Palestiniens détenus, notamment les 5 800 qui ont été arrêtés depuis le 7 octobre 2023, et la mort de sept prisonniers dans des geôles israéliennes requièrent la conduite d'enquêtes indépendantes sur ces violations. Cela exige l'application effective du droit international humanitaire, en particulier de la quatrième Convention de Genève, afin de protéger les droits fondamentaux des détenus palestiniens, dans le respect des règles du droit international humanitaire.

Outre l'assaut israélien contre des dizaines de mosquées et d'églises dans la bande de Gaza, les agissements illégaux d'Israël violant le caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa se poursuivent sans relâche. Les rapports montrent que plus de 50 000 colons israéliens ont pris d'assaut la mosquée Al-Aqsa en 2023, avec la protection des forces israéliennes, tandis que des mesures illégales visant à réprimer, à agresser et à terroriser les fidèles musulmans, ainsi qu'à leur interdire de se rendre

à la mosquée Al-Aqsa, ont été strictement imposées en violation flagrante du droit à la liberté de religion et de conviction consacré par le droit international des droits de l'homme.

L'OCI regrette profondément que le Conseil n'ait pas encore adopté les résolutions internationales nécessaires pour protéger les civils palestiniens. En tant qu'organe principal de l'ONU chargé de préserver la paix, la sécurité et la justice dans le monde, le Conseil de sécurité doit faire davantage pour faire respecter ses propres résolutions, empêcher de nouveaux crimes d'agression et actes constitutifs de génocide et veiller à ce qu'Israël respecte les obligations que lui impose le droit international et s'en acquitte.

En réponse à l'agression odieuse et sans précédent lancée par Israël contre les civils palestiniens, un sommet conjoint arabo-islamique s'est tenu le 11 novembre 2023 à Riyad, au cours duquel une résolution a été adoptée exigeant la cessation immédiate de l'agression militaire israélienne, la levée du siège israélien et l'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza, et contraignant Israël, Puissance occupante, à se conformer au droit international.

Nous appelons le Conseil à prendre des mesures immédiates et énergiques pour mettre fin à l'agression israélienne sanglante et à l'impunité, et pour faire en sorte qu'Israël, Puissance occupante, réponde de ses crimes contre l'humanité et du blocus illégal de la bande de Gaza. De plus, il est nécessaire de fournir une protection internationale au peuple palestinien et d'ouvrir des couloirs humanitaires afin de permettre l'acheminement indispensable de médicaments, de nourriture et de produits de première nécessité dans la bande de Gaza.

Pour terminer, l'OCI souligne que la sécurité et la stabilité en Palestine ne peuvent être obtenues que par la mise en œuvre de résolutions internationales qui mettraient fin à l'occupation coloniale israélienne et permettraient au peuple palestinien d'exercer son droit légitime au retour et à l'autodétermination. À cela s'ajoute la création d'un État de Palestine souverain et indépendant sur l'ensemble du Territoire palestinien occupé depuis 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, sur la base de la vision de la solution des deux États, des résolutions pertinentes de l'ONU et de l'Initiative de paix arabe.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de Cuba.

M. Peñalver Portal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration faite par la représentante de la Namibie en sa qualité de Vice-Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Il est temps de mettre fin au génocide israélien contre le peuple palestinien. Nous renouvelons notre appel sans équivoque en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et de la fin des discours bellicistes. Il est primordial de mobiliser au plus vite l'aide humanitaire d'urgence, sous la coordination de l'ONU, pour faire face à la situation catastrophique à Gaza.

Le sommet du Mouvement des pays non alignés et le troisième Sommet du Sud, qui se sont tenus récemment à Kampala, en Ouganda, ont clairement fait écho à ce point de vue.

Nous demandons au Gouvernement des États-Unis qu'il arrête de paralyser le Conseil de sécurité. Cet organe doit s'acquitter de son mandat dès que possible afin de mettre un terme à la peine collective infligée par Israël, Puissance occupante, à la population palestinienne et de mettre fin à l'escalade de la violence et aux massacres à Gaza. L'histoire demandera des comptes au Gouvernement des États-Unis pour avoir exercé à plusieurs reprises son droit de veto complice, garantissant ainsi l'impunité pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par la Puissance occupante.

Il faut s'attaquer sans tarder aux causes profondes du conflit israélo-palestinien, qui n'a pas commencé le 7 octobre 2023. Le Conseil de sécurité doit de toute urgence faire appliquer ses propres résolutions afin de mettre fin à l'occupation israélienne du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. Cet organe ne peut pas continuer à ne rien faire face à la politique d'annexion illégale d'Israël, à toutes ses pratiques de colonisation et à son système d'apartheid, qui perdurent depuis plus de sept décennies dans les territoires palestiniens occupés, en violation flagrante des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et du droit international. Rien ne peut justifier ces actions.

Le règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien, fondé sur la création de deux États, qui permette au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de bénéficier d'un État indépendant et souverain à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et qui garantisse le droit de retour des réfugiés, ne peut plus attendre. Nous estimons qu'il est essentiel d'organiser d'urgence une conférence de paix sous les auspices de l'ONU afin de préserver les droits inaliénables du peuple palestinien. L'admission de

l'État de Palestine en tant que Membre à part entière de l'ONU ne peut plus être retardée.

Nous réaffirmons la volonté de Cuba de contribuer aux efforts internationaux légitimes visant à mettre fin à la situation actuelle. Nous soutenons la requête de l'Afrique du Sud auprès de la Cour internationale de Justice contre Israël, s'agissant des violations par ce pays de ses obligations au titre de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, à laquelle Cuba est partie.

Nous réitérons la proposition présentée par notre pays à la récente dix-neuvième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés d'envoyer d'urgence dans la bande de Gaza une mission de protection internationale, autorisée par l'Assemblée générale, ayant pour mandat de garantir la sécurité et la protection de la population civile et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence, y compris de l'eau et de la nourriture.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté le meurtre à une échelle sans précédent de membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et de réfugiés rassemblés sous la bannière de l'ONU. Nous continuerons d'appuyer l'extraordinaire action humanitaire de l'Office.

Conformément à cette position, nous appelons au respect de la résolution 78/251, présentée par notre délégation au nom du Groupe des 77 et de la Chine au sein de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, qui a obtenu l'appui de la grande majorité des États Membres.

Le règlement du conflit israélo-palestinien contribuera à la stabilité et à la paix dans toute la région du Moyen-Orient. Mettre fin à d'autres exactions israéliennes dans la région, commises avec le soutien des États-Unis, contribuerait également à la réalisation de ce noble objectif.

Nous exigeons le retrait total et inconditionnel d'Israël du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés. Les agressions contre la Syrie, qui violent sa souveraineté et son intégrité territoriale, ainsi que les ingérences extérieures dans ce pays arabe frère doivent cesser. Nous appuyons la recherche d'un règlement pacifique et négocié à la situation qui lui est imposée.

Nous condamnons les attaques militaires menées par les États-Unis et leurs alliés de l'OTAN au Yémen, en violation du droit international. Des actes de cette nature favorisent l'expansion de la guerre et du génocide dans la bande de Gaza. La solution aux conflits dans le Moyen-Orient ne sera pas obtenue par la violence.

Nous réitérons notre ferme condamnation de l'attaque terroriste perpétrée à Kerman lors de la cérémonie commémorant le quatrième anniversaire de l'assassinat du général Qassem Soleimani. Nous exprimons notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement iraniens. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des victimes.

Nous exigeons qu'il soit mis fin sans délai ni condition aux mesures coercitives unilatérales arbitraires et illégales qui sont imposées par les États-Unis à des nations souveraines du Moyen-Orient. La pratique du deux poids, deux mesures, la sélectivité et la manipulation politique, qui nuisent à la cause de la paix et de la sécurité internationales, doivent cesser. Le Conseil de sécurité doit servir les peuples des Nations Unies et non les intérêts fallacieux de la machine de guerre.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. França Danese (Brésil) : Je félicite la France pour l'organisation de ce débat de haut niveau, qui a de nouveau attiré l'attention de la communauté des Nations Unies.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Conseil a examiné cette question pour la première fois il y a plusieurs décennies. Il faut aller au-delà des vœux pieux pour entamer un dialogue et formuler des compromis qui se traduisent par des mesures concrètes. Une véritable diplomatie et une vraie volonté politique sont plus que jamais nécessaires pour permettre une action multilatérale efficace.

Le processus de paix au Moyen-Orient est depuis longtemps dans l'impasse, non pas de son propre fait, mais en raison d'actions délibérées menées par différentes parties. Nous assistons aujourd'hui à la guerre la plus cruelle, une guerre qui menace gravement la perspective d'une coexistence pacifique entre Israéliens et Palestiniens.

Qu'il me soit permis de répéter ce que le Brésil demande instamment au Conseil depuis bien trop longtemps : un cessez-le-feu immédiat à Gaza, avant qu'il n'y ait plus rien à sauver. Tel est l'appel pressant de la communauté internationale, traduit par de puissantes résolutions de l'Assemblée générale (résolutions ES/10-21 et ES/10-22), adoptées face à l'inaction du

Conseil de sécurité, et dont la mise en œuvre n'a que trop tardé. Comme l'a déclaré le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires au début du mois, « ce qui se passe en Israël et dans le Territoire palestinien occupé est, pour ainsi dire, une guerre menée sans qu'il soit tenu compte de ses répercussions sur les civils. » (*S/PV.9531, p. 2*)

Un cessez-le-feu est nécessaire pour protéger les civils non seulement des attaques militaires aveugles ou disproportionnées, mais aussi de la mort par la faim et la maladie. La faisabilité d'une action humanitaire et d'une assistance vitale à Gaza, telle que définie par les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), en dépend. Malheureusement, parallèlement aux opérations militaires incessantes à grande échelle, les restrictions et les retards injustifiés à l'entrée de l'aide humanitaire à Gaza signalés par les organismes des Nations Unies aggravent les difficultés endurée par les civils, au mépris flagrant du droit international humanitaire.

Les mesures conservatoire demandées par l'Afrique du Sud à la Cour internationale de Justice, dans le but de prévenir le risque de génocide en exigeant la « suspension immédiate des opérations militaires à Gaza et contre Gaza », sont des plus urgentes et nécessaires. La décision demandée à l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies peut non seulement permettre de fournir l'aide humanitaire nécessaire et de sauver la vie de civils, mais aussi contribuer à créer un environnement propice au rétablissement du dialogue politique et à la reprise des négociations dans l'optique de la solution des deux États.

L'appel à un cessez-le-feu à Gaza ne s'attaque pas aux causes profondes du conflit, ce qui est indispensable pour une paix durable dans la région. Néanmoins, un cessez-le-feu immédiat est peut-être la seule option de rechange qui puisse préserver la capacité de la communauté internationale de le faire par la suite.

Il ne peut y avoir de solution militaire aux causes profondément enracinées de la tension et de l'hostilité. Toute nouvelle action militaire ne fera qu'exacerber les ressentiments et la haine et, en fin de compte, perpétuera le cycle de la violence, avec des effets néfastes pour l'ensemble de la région et du monde.

Au-delà de Gaza, en Cisjordanie, dans la mer Rouge, au Yémen, de part et d'autre de la Ligne bleue entre Israël et le Liban, en Iraq, en Syrie et, bien sûr, en Israël, l'escalade des hostilités et les nouvelles atteintes à la sécurité semblent directement liées à ce sentiment croissant de méfiance et de mépris pur et simple du droit international suscité par notre incapacité collective d'éviter la tragédie de Gaza, de garantir l'application du principe de responsabilité et de préparer le terrain pour un processus de paix véritable et efficace.

Il n'y a pas d'autre solution que d'avancer résolument vers la solution des deux États, avec un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières mutuellement convenues et internationalement reconnues.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al-Fatlawi (Iraq) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays s'associe aux déclarations du Groupe des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique.

Je voudrais tout d'abord féliciter la République française pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous remercions la France des efforts qu'elle a déployés afin de faciliter la tenue de cette séance extraordinaire. Je tiens également à féliciter sincèrement les membres du Conseil nouvellement élus – l'Algérie, la République de Corée, la Sierra Leone, le Guyana et la Slovénie – qui siégeront au Conseil en 2024 et 2025. Nous leur souhaitons plein succès. Je me félicite de la participation de ministres à cette séance, compte tenu de son importance et de son utilité, alors que l'agression israélienne systématique contre le peuple palestinien se poursuit. Nous remercions le Secrétaire général de son exposé.

En octobre, les forces d'occupation israéliennes ont débuté leur agression contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza. Elles ont utilisé différents types d'armes et ont eu recours à des bombardements aveugles sur terre, en mer et dans les airs, causant la mort de milliers d'enfants, de femmes et de personnes âgées. Elles ont détruit des infrastructures, des écoles, des hôpitaux, des lieux de culte et des maisons. Elles ont coupé l'approvisionnement en eau et en énergie et fermé les postes frontières. Elles ont imposé un siège, un châtiment collectif et des déplacements forcés.

Le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure d'assumer sa responsabilité juridique au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il a été à maintes reprises incapable d'arrêter les massacres et le génocide perpétrés par les forces d'occupation israéliennes. Cela a conduit à la détérioration de la situation humanitaire et à une véritable catastrophe humanitaire. Comme l'a dit le Secrétaire général, il s'agit d'une situation sans précédent

en raison de l'intensité des opérations militaires. Tout cela aura des répercussions sur la paix et la sécurité internationales et régionales.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude à l'ONU et aux organismes humanitaires qui ont apporté leur aide sur le terrain. Ils ont poursuivi leur travail humanitaire dans des conditions difficiles, malgré la perte de certains de leurs collègues et malgré le fait que les forces d'occupation israéliennes aient ignoré leurs appels à établir un cessez-le-feu, mettant ainsi fin à la catastrophe humanitaire et sauvant des vies.

La grande majorité des États Membres ont exprimé leur position et leur volonté en parrainant et en votant pour les résolutions ES/10-21 et ES/10-22 qui ont été adoptées dans le cadre de la reprise de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, afin d'obtenir un cessez-le-feu, de sauver des vies et de mettre un terme aux tragédies humaines quotidiennes et indicibles. Nous espérons vivement que les demandes de la majorité des États Membres seront entendues et ne seront pas ignorées et que la dignité du peuple palestinien sera préservée, de même que son droit de vivre dans la liberté. Des mesures doivent être prises pour que l'entité israélienne réponde de ses crimes barbares.

L'Iraq est conscient que les crises au Moyen-Orient sont liées entre elles. L'évolution récente de la situation dans les territoires palestiniens occupés aura de graves répercussions sur l'ensemble du Moyen-Orient. Depuis le début de l'agression et de la guerre injuste lancée par les forces d'occupation israéliennes sur la bande de Gaza, l'Iraq a averti à de multiples reprises que, si l'on continue à soutenir l'entité usurpatrice et si la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, n'assume pas ses responsabilités, la situation s'aggravera et les répercussions ne s'arrêteront pas aux frontières de Gaza et des territoires palestiniens. Le spectre de la guerre et de la propagation de la violence s'étendra alors à toute la région.

Les appels à cesser la guerre lancés par le Secrétaire général et nombre de dirigeants mondiaux ont été ignorés, et le comportement agressif d'Israël persiste et est même soutenu par plusieurs États. L'extension du conflit ne résoudra pas la situation et ne fera qu'exacerber la guerre. La solution consiste à ce que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités en adoptant une résolution visant à mettre fin à la guerre d'agression contre les Palestiniens de Gaza.

Le Gouvernement de la République d'Iraq exprime son plein soutien et sa gratitude au Secrétaire général pour la position fondée sur les principes énoncée dans sa lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2023/962) en ce qui concerne les violations flagrantes commises à Gaza. L'Iraq souligne que la catastrophe humanitaire résultant de cette agression a conduit à une tragédie humanitaire qui nécessite une action internationale immédiate. Des efforts internationaux doivent être déployés pour empêcher un débordement de la guerre.

Ce qui s'est passé dans la bande de Gaza le 7 octobre ne doit pas être considéré indépendamment de tous les exemples cumulés d'usurpation des droits légitimes et de violations continues par les forces d'occupation sur les territoires palestiniens et des campagnes d'arrestation, des confiscations de terres et des violations des lieux saints depuis plus de sept décennies.

Dans ces conditions et au vu de l'escalade, la question palestinienne ne saurait être réduite à une question de déplacement et de crise humanitaire, quand le vrai problème est l'occupation d'une terre et l'oppression d'un peuple qui ne jouit d'aucune liberté. La communauté internationale doit par conséquent prendre des mesures concrètes pour faire cesser l'occupation israélienne et la souffrance prolongée des Palestiniens. Nous appelons une nouvelle fois la communauté internationale à faire preuve de solidarité et à s'acquitter de ses responsabilités en exigeant d'Israël, la Puissance occupante, qu'il mette fin à son agression contre le peuple palestinien et se conforme aux résolutions internationales.

L'Iraq appuie l'instance introduite par l'Afrique du Sud contre l'État d'Israël devant la Cour internationale de justice pour crime de génocide. Il s'agit d'un pas important dans les efforts en faveur d'un cessez-le-feu, de l'application du principe de responsabilité, de la justice et de la fin de l'occupation. L'Iraq espère vivement que Mme Sigrid Kaag jouera un rôle important sur le terrain pour garantir l'acheminement sûr et sans entrave de l'aide humanitaire. Nous demandons que tout l'appui nécessaire soit apporté à Mme Kaag afin qu'elle puisse s'acquitter de ses tâches en application de la résolution 2720 (2023). Il est essentiel de mettre en place un mécanisme de surveillance de l'ONU pour faciliter et contrôler l'entrée de l'aide humanitaire dans les territoires palestiniens.

Depuis le début de l'agression israélienne, la République d'Iraq envoie de l'aide alimentaire, une assistance humanitaire et des fournitures médicales à la population palestinienne de Gaza, via l'aéroport d'El-Arich en Égypte, pays frère. Ces articles ont été remis par le

Croissant-Rouge iraquien au Croissant-Rouge palestinien, par l'intermédiaire du Croissant-Rouge égyptien. Nous avons également envoyé des camions-citernes transportant du carburant afin qu'il soit livré dans la bande de Gaza.

Au nom du peuple et du Gouvernement iraquiens, nous exprimons une fois de plus notre soutien au peuple palestinien et à son droit à l'autodétermination, ainsi qu'à la création d'un État palestinien sur les territoires palestiniens.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Portugal.

Mme Zacarias (Portugal) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Malheureusement, depuis le dernier débat public sur la situation au Moyen-Orient (voir S/PV.9451), la violence continue de se répandre dans la région, des otages sont toujours détenus par le Hamas, le peuple palestinien à Gaza connaît des souffrances sans précédent, le territoire devient invivable et la colère monte, jetant les bases de la radicalisation de nombreux jeunes à l'avenir, tant parmi les Israéliens que parmi les Palestiniens. Une fois de plus, le Portugal condamne catégoriquement les attaques terroristes du Hamas et réaffirme sa solidarité avec Israël et son droit de légitime défense. Nous exigeons la libération inconditionnelle de tous les otages et l'accès direct du Comité international de la Croix-Rouge aux personnes qui sont toujours détenues. Le terrorisme n'est admissible en aucune circonstance.

Dans le même temps, nous continuons d'assister à une catastrophe humanitaire à Gaza. Nous devons nous élever contre la normalisation des souffrances du peuple palestinien. Après plus de 100 jours de guerre, rien ne saurait justifier une guerre contre une population entière. Le châtiment collectif d'une population civile est contraire au droit humanitaire international, et il est urgent de prévenir de nouvelles pertes en vies humaines. Nous avons entendu les chiffres stupéfiants que le Secrétaire général nous a présentés ici hier. Ce niveau de destruction est sans précédent et la population civile de Gaza est sans défense, aussi bien face au Hamas qu'à Israël. En outre, les principes fondamentaux du droit humanitaire international ne sont pas compatibles avec les restrictions imposées à l'acheminement des denrées alimentaires, de l'eau, de l'électricité et du carburant vers Gaza. Nous sommes extrêmement préoccupés par le risque de voir encore plus de Palestiniens mourir de faim et de maladie que ceux qui sont déjà décédés dans les bombardements.

Il faut que les résolutions 2720 (2023) et 2712 (2023) soient mises en œuvre sans plus tarder. Il faut garantir, dès maintenant, un accès humanitaire rapide, sûr, sans entrave, élargi et durable à Gaza. Cela implique qu'il est urgent de créer les conditions d'un cessez-le-feu permanent. Nous sommes toujours d'avis que notre priorité collective doit être de protéger les civils et de remédier à la situation humanitaire sur le terrain. En conséquence, le Portugal a contribué à hauteur de 10 millions d'euros à l'aide humanitaire aux Palestiniens, comme cela a été annoncé lors de la conférence humanitaire qui s'est tenue à Paris en novembre dernier. Cette contribution reflète notre position sur ce conflit. Nous sommes du côté de l'humanité.

C'est pourquoi nous exprimons de nouveau notre appui aux appels du Secrétaire général António Guterres en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Nous saluons l'engagement extraordinaire du personnel des Nations Unies sur le terrain et rejetons toute tentative de saper la crédibilité et l'autorité de l'ONU.

Les récits politiques jouent un rôle décisif pour influencer l'opinion publique. Par conséquent, nous condamnons toute déclaration ou tout message qui va dans le sens de la réinstallation des Palestiniens. Nous condamnons également la violence généralisée des colons radicaux contre des Palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem. Ne pas les tenir responsables de ces actes est incompatible avec l'état de droit.

Enfin, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter que ce conflit ne s'étende à l'ensemble de la région. Dès lors, nous appelons à davantage de mesures de nature à favoriser la désescalade dans le sud du Liban, en Syrie, en Iraq et dans la mer Rouge. Nous appelons également à la plus grande retenue. Il est temps de s'engager de nouveau sur la voie diplomatique.

Nous devons nous attaquer aux causes structurelles de ce conflit. Nous devons redonner espoir dans l'avenir au peuple palestinien et répondre aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité. Pour ce faire, il faut donner un nouvel élan au processus de paix, en s'appuyant, entre autres, sur l'Initiative de paix arabe. Cela nécessite un climat de confiance et la volonté de s'engager dans des négociations sérieuses. Nous savons ce que nous voulons : la paix dans la région, sur la base de la solution des deux États. C'est la seule façon d'avancer.

Mettons maintenant en place les conditions nécessaires pour atteindre cet objectif.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de Sainte-Lucie.

Mme Rambally (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Je tiens à remercier le Secrétaire général Guterres des observations qu'il a formulées hier au début de ce débat public.

La CARICOM est profondément préoccupée par les hostilités persistantes dans la bande de Gaza, qui font peser une menace sur une région déjà fragile et suscitent la peur, la méfiance et la désillusion quant à la possibilité d'une solution des deux États, comme le prévoit la résolution 242 (1967). Les statistiques sont choquantes. Depuis le 7 octobre 2023, plus de 23 000 Palestiniens ont été tués dans la bande de Gaza, et plus de 85 % de la population a été déplacée, parfois à plusieurs reprises.

Même si la situation est sombre, la CARICOM garde l'espoir qu'il est possible de trouver une solution s'il y a à la fois une forte volonté politique et de l'unité. Toutefois, l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat est une condition préalable à cet égard. Sinon, la mort et la dévastation qui sévissent dans la bande de Gaza retarderont encore la possibilité d'une coexistence pacifique. À cette fin, nous réitérons notre appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat qui faciliterait le retour des parties à la table de négociation – une mesure nécessaire pour instaurer la confiance. Nous soulignons en outre que la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages serait également une mesure de renforcement de la confiance.

Parallèlement aux efforts en faveur d'un cessez-le-feu, il est nécessaire de garantir l'acheminement permanent, sans entrave et sans condition de l'aide humanitaire, à des niveaux correspondant à l'ampleur des besoins. C'est le seul moyen d'atténuer les symptômes de ce conflit, dont des civils innocents font les frais. Dans ce contexte, la CARICOM saisit cette occasion pour saluer l'engagement de l'ONU, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que des partenaires humanitaires, qui travaillent dans ces conditions dangereuses.

Nous soulignons que même les conflits ont des règles, auxquelles toutes les parties sont assujetties. Nous appelons donc les deux parties à s'acquitter des obligations que leur fait le droit international, y compris le droit international humanitaire, en particulier en ce qui concerne la conduite des hostilités, la protection des civils et des biens de caractère civil, l'accès humanitaire et la protection du personnel humanitaire et de sa liberté de circulation. Dans cette même veine, nous appelons également toutes les parties à respecter les obligations que leur imposent les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2720 (2023) et 2712 (2023).

À titre de conclusion, nous appelons les membres du Conseil de sécurité à œuvrer de manière constructive pour que Gaza, déjà décrite par le Secrétaire général comme un cimetière pour enfants, ne devienne pas un ossuaire. La discorde n'exclut pas nécessairement les solutions durables. Nous sommes convaincus que le Conseil accordera la priorité aux besoins et au bien-être des civils afin d'exercer une influence positive sur la situation, de sorte que les deux parties puissent se consacrer à la vision exposée dans la résolution 242 (1967), qui reste la pierre angulaire de la paix dans la région. Dans ce sens, la CARICOM renouvelle son attachement inentamé à la résolution 242 (1967), en soulignant que Palestiniens et Israéliens sont en droit de pouvoir exister côte à côte dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant du Bangladesh.

M. Muhith (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir organisé cet important débat. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé complet. Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Mauritanie au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

La crise humanitaire à Gaza est sidérante. Plus de 25 000 Palestiniens ont été tués et plus de 66 000 autres ont été blessés depuis le 7 octobre 2023. Fait déchirant, 70 % des personnes tuées étaient des femmes et des enfants. Contraintes de quitter leurs foyers à la suite de destructions massives, 1,9 million de personnes sont désormais déplacées. Ce bilan ne se cantonne pas à des chiffres : il représente des familles et des vies brisées, et une communauté aux prises avec des pertes et des souffrances inimaginables. Les bombardements israéliens incessants n'ont rien épargné, ni les hôpitaux, ni les écoles, ni les sites religieux, qui ont tous été démolis. De même, la perte de 153 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient n'est pas une simple statistique. Elle représente le plus grand nombre de victimes jamais enregistré parmi les membres du personnel des Nations Unies de toute l'histoire de l'Organisation, et une illustration

de plus de la brutalité aveugle d'Israël. L'agression, les meurtres et le génocide perpétrés par Israël se poursuivent sans relâche.

Force est hélas de reconnaître une fois de plus que nous, Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, avons lamentablement échoué à empêcher ces bombardements sans discernement de Gaza et ces pertes tragiques en vies civiles. Pour aggraver encore cette tragédie, les Palestiniens sont à présent confrontés à des pénuries critiques de produits de première nécessité tels que la nourriture, l'eau et les médicaments, et nos efforts pour assurer une assistance humanitaire vitale se sont révélés insuffisants. Les civils sont considérés sans discontinuer comme de la chair à canon. Même après qu'une majorité des deux tiers de l'Assemblée générale eut exprimé son appui à un cessez-le-feu immédiat, nous avons échoué, car tous les efforts ont été bloqués au Conseil de sécurité par le recours au veto, véritable camouflet à la volonté de la communauté internationale.

Israël doit répondre de ses violations flagrantes des normes et principes internationaux, du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire, ainsi que des autres obligations prescrites par les résolutions pertinentes de l'ONU. À cet égard, nous félicitons l'Afrique du Sud d'avoir demandé à la Cour internationale de Justice d'indiquer des mesures conservatoires. Le Bangladesh appuie pleinement l'initiative de l'Afrique du Sud et exhorte tous les États Membres à faire de même. Par ailleurs, il est tout aussi crucial de soutenir l'enquête en cours de la Cour pénale internationale. La question palestinienne a atteint un stade catastrophique en raison de la culture d'impunité dont bénéficie Israël depuis des décennies. Il est plus urgent que jamais de faire en sorte qu'Israël réponde de ses actions génocidaires et de ses agressions.

Nous appelons à assurer un accès humanitaire rapide, sûr, sans entrave, élargi et durable à Gaza afin de permettre la fourniture de l'aide requise pour sauver des vies. En référence à la résolution 2720 (2023), nous nous félicitons de la nomination de Mme Sigrid Kaag au poste de Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'appliquer cette résolution, ainsi que ses autres résolutions concernant la Palestine.

Nous exhortons une nouvelle fois le Conseil à prendre des mesures immédiates pour mettre fin sans délai à l'attaque israélienne contre Gaza et faire cesser l'occupation et l'agression israéliennes de la Palestine, qui durent depuis des décennies. Nous réaffirmons à cet égard que la seule solution à cette crise, le seul moyen de parvenir à la paix en Palestine et dans toute la région, est de créer un État palestinien indépendant, viable et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à une solution prévoyant deux États dans les frontières d'avant 1967. Dans ce sens, nous tenons à dire que nous sommes pleinement favorables à ce que la Palestine obtienne le plus tôt possible le statut de Membre à part entière de l'ONU.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Dandy (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Avant tout, ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent du Royaume de Bahreïn, pays frère, au nom du Groupe des États arabes. Je souhaite faire les observations suivantes à titre national.

L'évolution dangereuse de la situation au Moyen-Orient, due à la violente agression israélienne contre le peuple palestinien, laquelle dure depuis plus de 100 jours, et à ses attaques répétées contre les territoires syriens, marque un cycle de plus dans la longue histoire criminelle israélienne, qui remonte à plus de 75 ans et reflète la propension intrinsèque de l'entité israélienne à la criminalité et à la destruction.

Plus de 25 000 Palestiniens, pour la plupart des femmes et des enfants, sont tombés en martyrs, et plus de 80 % des maisons ont été détruites par l'agression israélienne dans le nord et le centre de la bande de Gaza, le but étant de pousser les Palestiniens restants à quitter leurs terres et d'éliminer la question palestinienne. Les forces d'occupation israéliennes poursuivent leur siège inhumain de la bande de Gaza, empêchant l'acheminement de l'aide humanitaire, employant des armes proscrites au niveau international, notamment des bombes incendiaires au phosphore, et menaçant d'utiliser la bombe atomique, commettant par là-même divers types de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, y compris des actes de génocide, au mépris flagrant du droit international et de tous les principes humanitaires.

Il est honteux que les États-Unis et certains pays européens aient tenté de légitimer l'agression d'Israël contre la bande de Gaza en utilisant l'argument de la légitime défense, et de transformer le criminel en victime. Le silence des États-Unis et de leurs alliés face aux crimes d'Israël contre les Palestiniens, et leurs efforts pour empêcher le Conseil de sécurité de s'acquitter de son mandat et de mettre fin à ces crimes révèlent au grand jour l'hypocrisie de ces États et leur mensonge lorsqu'ils prétendent

protéger les droits humains. Ils montrent également à quel point les allégations qu'ils font depuis des années sur mon pays, la Syrie, sont fallacieuses.

À ceux qui nous tapent sur les doigts ces dernières années en invoquant la nécessité de respecter les droits humains, de protéger et d'assister les civils, et d'appliquer le principe de responsabilité : quid de leur amour invétéré pour ces principes aujourd'hui ? Que font-ils pour protéger le peuple palestinien contre la machine à tuer israélienne ? Comment comptent-ils veiller à ce qu'Israël ne reste pas impuni ? Comment feront-ils pour qu'Israël réponde de ses actes criminels contre les Palestiniens ?

Mon pays appelle le Conseil de sécurité à prendre immédiatement des mesures efficaces pour mettre fin aux souffrances du peuple palestinien en faisant cesser l'agression israélienne en cours, en apportant une aide humanitaire urgente, en empêchant les déplacements forcés et en veillant à ce qu'Israël et ceux qui le soutiennent soient tenus de répondre de leurs crimes et qu'ils ne restent pas impunis. Dans ce contexte, la République arabe syrienne se félicite de la procédure engagée par l'Afrique du Sud contre Israël devant la Cour internationale de Justice à la lumière des graves violations de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Dans le cadre de la même politique d'agression menée par les autorités d'occupation israéliennes contre les territoires arabes occupés et depuis son occupation du Golan syrien en 1967, les autorités d'occupation israéliennes ont systématiquement commis les violations les plus odieuses du droit international, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris des tentatives visant à modifier la composition démographique et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé par l'implantation de nouvelles colonies, l'augmentation du nombre de colons et la confiscation de terres pour mettre en œuvre des projets de colonisation et construire de gigantesques éoliennes, en sus de tentatives d'imposer la nationalité israélienne et des titres fonciers à la population du Golan. À cela s'ajoutent le pillage par Israël des ressources naturelles et la fermeture continue, depuis 2014, du point de passage de Qouneïtra, qui est le seul lien vital entre les habitants du Golan occupé et leurs familles dans leur mère-patrie, la Syrie.

Dans le cadre de ses politiques hostiles, Israël a lancé des attaques répétées contre les territoires syriens, prenant pour cible des zones résidentielles et des installations critiques, y compris des ports et des aéroports civils. Ces attaques mettent en péril la vie des civils et la sécurité de l'aviation civile, tout en entravant les opérations humanitaires des Nations Unies. La dernière attaque en date eu lieu le 20 janvier et visait un immeuble résidentiel dans un quartier de Damas. Les attaques récurrentes contre les territoires de la République arabe syrienne et les menaces constantes contre les États de la région démontrent sans équivoque les desseins expansionnistes de l'occupation israélienne dans la région, en violation des droits des Arabes en Palestine et dans d'autres territoires occupés.

La République arabe syrienne met en garde Israël et ses parrains contre la poursuite de ces politiques agressives, qui risquent d'embraser toute la région et d'entraîner une escalade mondiale qui mettrait en péril la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. Nous appelons le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à œuvrer à mettre fin à la posture agressive d'Israël, à mettre immédiatement un terme à son occupation des territoires arabes et à assurer la mise en œuvre des résolutions pertinentes, y compris les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981), laquelle a déclaré l'annexion du Golan par Israël nulle et non avenue et sans effet juridique international.

Avant de conclure, je voudrais souligner que la délégation de l'Union européenne a pris l'habitude d'utiliser le Conseil comme tribune pour soulever des questions liées à la Syrie qui n'ont rien à voir avec l'objet de cette séance, dans le but de détourner l'attention des crimes commis par Israël dans la région et des politiques malavisées de l'Union européenne, qui ont contribué à prolonger la crise en Syrie et à exacerber les souffrances du peuple syrien. Toutefois, compte tenu de l'ampleur de la tragédie en Palestine et du temps limité dont dispose le Conseil, ma délégation se réserve le droit de répondre à la déclaration du représentant de l'Union européenne dans le cadre d'une prochaine séance.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Cambodge.

M. Bunnarith (Cambodge) (*parle en anglais*) : Je voudrais, à l'entame de mon propos, vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Plus de 100 jours se sont écoulés depuis le début du conflit, le 7 octobre 2023, qui a fait des milliers de victimes civiles et causé d'énormes destructions à Gaza. Il est tout à fait regrettable que la guerre se poursuive. Sans un cessez-le-feu, de nombreux autres innocents perdront la vie, non seulement à cause des tirs d'armes, mais aussi des suites

de maladies, des pénuries alimentaires et du manque de soins pour les blessés et les malades.

Lorsque de très mauvaises décisions sont prises, nous ne devons pas hésiter à évoquer le sujet aussi souvent que nécessaire. Par conséquent, qu'il me soit permis de répéter les points de vue de ma délégation sur cette question.

Premièrement, tout en se félicitant des quatre résolutions relatives au conflit, dont deux ont été adoptées par l'Assemblée générale au cours de la reprise de sa session extraordinaire d'urgence (résolutions ES/10-21 et ES/10-22) et deux par le Conseil de sécurité (résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023)), le Cambodge exhorte toutes les parties concernées à mettre en œuvre ces résolutions afin de sauver des vies humaines, d'empêcher la propagation du conflit à toute la région et d'instaurer un cessez-le-feu.

Deuxièmement, pour permettre aux deux nations, la Palestine et Israël, de vivre en harmonie, il est de la plus haute importance de rechercher et de traiter les causes profondes du conflit. Le Cambodge exhorte toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à engager un dialogue constructif et à œuvrer au règlement du conflit par la diplomatie et des moyens pacifiques afin de mettre fin à la crise humanitaire et de promouvoir une paix durable. Récemment, au Forum économique mondial qui s'est tenu à Davos, le Secrétaire général Guterres a répété à juste titre qu'il était urgent d'instaurer la confiance pour faire avancer la solution des deux États.

Troisièmement, la vie et la sécurité de tous les civils doivent être protégées en cas de conflit. Par conséquent, ma délégation demande instamment à toutes les parties de s'abstenir de prendre pour cible les civils et les infrastructures civiles et de mettre en œuvre un cessez-le-feu afin de permettre l'accès humanitaire pour l'acheminement de l'aide essentielle aux personnes qui en ont besoin, conformément au droit international humanitaire.

Pour terminer, le Cambodge, comme d'autres, appelle à la libération inconditionnelle de tous les otages.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à la déclaration prononcée hier au nom de l'Union européenne.

Le débat d'aujourd'hui a lieu plus de 100 jours après le début de la guerre. La situation sur le terrain à Gaza est de plus en plus désespérée. Le nombre de civils tués est tout à fait inacceptable. L'aide et les fournitures humanitaires qui parviennent aux civils de Gaza sont tout à fait insuffisantes. Comme l'a déclaré hier le Secrétaire général, l'ensemble de la population de Gaza subit des destructions à une échelle et à une vitesse sans précédent dans l'histoire récente. L'adoption de la résolution 2720 (2023) était un pas dans la bonne direction, mais elle n'est pas allée assez loin. Il est maintenant on ne peut plus clair que la situation sur le terrain exige un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Nous exhortons donc le Conseil de sécurité à lancer un appel en ce sens, conformément à la position de l'immense majorité de la communauté internationale. L'Irlande remercie le Secrétaire général de l'évaluation franche de la situation qu'il a faite hier. Nous voudrions également saluer et remercier les membres du personnel des Nations Unies qui travaillent en première ligne à Gaza. Nous exprimons en outre nos sincères condoléances aux familles des personnes qui ont été tuées. L'Irlande est choquée qu'une campagne soutenue de désinformation et de délégitimation soit dirigée contre les organismes des Nations Unies, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Il est essentiel que cette campagne cesse et qu'Israël s'efforce d'établir des relations plus constructives avec ces organisations.

L'Irlande n'a eu de cesse de condamner les attaques lancées par le Hamas le 7 octobre 2023 et celles qui ont suivi. Le viol et le meurtre de civils, la destruction de biens civils, la prise d'otages, l'utilisation de boucliers humains et les tirs aveugles de roquettes sur des centres urbains sont des violations graves du droit international humanitaire dont doivent répondre les personnes impliquées. Nous avons demandé, et continuons de demander, la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages.

Cependant, il nous incombe également de rappeler que le droit international limite le recours à la force en cas de légitime défense à ce qui est nécessaire et proportionné. L'Irlande estime que ces limites ont été dépassées, comme en témoignent le nombre inacceptable de morts et la destruction massive de biens, y compris de maisons, dans toute la bande de Gaza, le déplacement de pas moins de 2 millions de personnes et la catastrophe humanitaire en découlant, à laquelle nous avons fait référence. En outre, le droit international humanitaire exige que, dans tout conflit armé, les opérations militaires respectent les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. L'Irlande est de plus en plus préoccupée par le fait que l'utilisation de munitions lourdes à large rayon d'impact ne peut être limitée à des objectifs militaires situés

dans des centres urbains très peuplés et qu'elle se fait donc sans discernement. Leur utilisation dans de telles circonstances conduit inévitablement à la destruction massive de biens civils situés à proximité et à la perte de vies civiles. L'utilisation de ces munitions doit cesser et doit cesser maintenant.

L'Irlande réaffirme que nous devons prendre des mesures concrètes pour parvenir à une paix, une stabilité et une sécurité à long terme pour les Palestiniens et les Israéliens, ainsi que pour l'ensemble de la région. Cet objectif ne peut être réalisé que grâce à un engagement durable et sérieux en faveur d'une solution prévoyant deux États, et cela passe par une véritable volonté politique. Le rejet par le Premier Ministre Netanyahu de la perspective d'un État palestinien souverain n'est pas acceptable. En février de l'année dernière, le Conseil de sécurité a réaffirmé son attachement indéfectible à la vision de la solution des deux États, en vertu de laquelle deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivraient côte à côte dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU. Comme je l'ai dit, le Conseil de sécurité a réaffirmé son attachement indéfectible à cette vision. Aujourd'hui, il est plus urgent que jamais de réaliser cette vision.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la France, qui préside le Conseil de sécurité au mois de janvier, d'avoir organisé cet important débat public sur le Moyen-Orient.

Je tiens également à féliciter les nouveaux membres élus du Conseil, à savoir l'Algérie, la Corée du Sud, le Guyana, la Sierra Leone et la Slovénie, et à leur souhaiter la bienvenue. Il est encourageant de voir le Guyana, un autre petit État insulaire en développement (PEID), siéger au Conseil. Je ne doute pas qu'il continuera de promouvoir les intérêts des PEID au Conseil, notamment via un examen approfondi de la dimension sécuritaire des changements climatiques auxquels le monde est en proie actuellement.

Le Conseil de sécurité a échoué. C'est un fait que même les cinq membres permanents doivent reconnaître. Et son échec est on ne peut plus clair dans le cas de la guerre d'agression d'Israël en Palestine occupée, dont la dernière phase a débuté le 7 octobre 2023. Le plus surprenant est que le Conseil, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité mondiales, refuse d'appeler à un cessez-le-feu. Par ce refus, il perpétue une guerre potentiellement génocidaire menée par la première puissance militaire du Moyen-Orient contre les Palestiniens.

Plus d'un mois s'est écoulé depuis l'adoption de la résolution 2720 (2023), la deuxième sur cette question adoptée par le Conseil de sécurité depuis le début de la guerre. Cette résolution était considérée comme un premier pas vers la paix et a reçu l'appui de nombreux pays, dont les Maldives. Au cours du mois écoulé, les hostilités n'ont pas cessé. Le châtiment collectif imposé au peuple palestinien n'a pas été levé. Israël n'a pas respecté le droit international et le droit international humanitaire. Le Conseil doit faire appliquer ses résolutions et s'acquitter universellement de son mandat, ou nous risquons de perdre confiance dans le système des Nations Unies dans son ensemble et le multilatéralisme risque de s'affaiblir. Le Conseil doit envoyer un message clair et sans ambiguïté au Moyen-Orient. Ce message doit demander à Israël d'accepter un cessez-le-feu et de le mettre en œuvre immédiatement et sans condition, d'ouvrir des couloirs humanitaires, de libérer les prisonniers, de revenir à la table des négociations et de payer pour la reconstruction de Gaza.

Les Maldives jugent encourageant de constater que de nombreux défenseurs puissants d'Israël ont pris position ces dernières semaines et appelé à la création d'un État de Palestine indépendant et souverain sur les terres actuellement occupées par Israël. Ces appels doivent également prendre en compte le fait qu'une paix durable ne peut être instaurée au Moyen-Orient qu'en créant un État de Palestine indépendant, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Les Maldives se félicitent par ailleurs que l'Afrique du Sud ait saisi la Cour internationale de Justice le 29 décembre 2023, lui demandant de déclarer qu'Israël a violé la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948. Une réponse rapide de la Cour permettra sans aucun doute de mener une action urgente pour réprimer tous les actes et toutes les mesures qui sont contraires au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

Les tensions en divers endroits du Moyen-Orient se sont également soldées par des attaques, notamment des bombardements massifs, et de lourdes pertes en vies humaines. Nous souhaitons que l'ONU, en particulier le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, s'investisse davantage dans la promotion du dialogue, de la médiation et des autres outils de diplomatie préventive. Nous osons croire que le Département et les

autres entités des Nations Unies ont accumulé de vastes connaissances en matière de règlement et de gestion des conflits au Moyen-Orient. Nous prions les membres du Conseil d'utiliser ces ressources, car ces connaissances peuvent nous montrer quelles politiques et quels outils sont efficaces et lesquels ne permettent pas de prévenir les conflits et de pérenniser la paix. La poursuite du conflit au Moyen-Orient est un symbole puissant des échecs du Conseil. Les Maldives exhortent donc cet organe à s'acquitter de ses obligations concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous renouvelons notre appel à un cessez-le-feu immédiat à Gaza pour que l'aide humanitaire dont le peuple palestinien a un besoin urgent puisse être acheminée immédiatement.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Sakowicz (Pologne) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La Pologne s'associe à la déclaration faire par le représentant de l'Union européenne, et je souhaite faire quelques observations à titre national.

La Pologne réaffirme son attachement indéfectible à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient. Nous sommes très favorables à une coordination étroite de tous les efforts en vue de rétablir le calme dans la région. À cette fin, la Pologne continuera de participer activement aux activités des diverses instances diplomatiques. Même si dans le cas présent, le rôle clef revient aux partenaires régionaux, nous appuyons tous les processus qui pourraient contribuer à trouver une solution diplomatique et à améliorer la situation des populations civiles. À plus long terme, nous soutenons fermement une solution viable prévoyant deux États et fondée sur les paramètres convenus au niveau international.

Nous saluons les initiatives de Malte et des Émirats arabes unis et nous nous félicitons de l'adoption des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) du Conseil de sécurité, qui doivent être appliquées rapidement et dans leur intégralité. Nous remercions tous les acteurs humanitaires, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui continuent de fournir une aide vitale aux civils touchés par la situation sur le terrain. Cela dit, nous insistons sur la nécessité que l'intégralité de l'aide soit distribuée uniquement par les organismes des Nations Unies afin d'éviter son détournement par les organisations terroristes.

Depuis le début, les autorités polonaises à tous les niveaux ont condamné les attaques brutales du Hamas dans les termes les plus énergiques. L'utilisation de civils innocents comme boucliers humains est particulièrement répugnante. Nous ne cessons de demander la libération de tous les otages sans conditions préalables. Nous estimons qu'Israël, comme tout autre État, a le droit de se défendre contre le terrorisme. Néanmoins, nous soulignons que le droit de légitime défense doit être exercé dans le plein respect du droit international, y compris le droit international humanitaire. Nous demandons instamment qu'une aide immédiate soit fournie à la population civile de Gaza en intensifiant les efforts humanitaires. Il faut atténuer sans tarder la situation extrêmement tragique des habitants de Gaza. Nous avons donc accru notre aide humanitaire en faveur de la bande de Gaza. La Pologne a doublé sa contribution financière à l'UNRWA et fourni des fonds supplémentaires aux opérations de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial à Gaza.

Nous suivons avec préoccupation la situation en matière de sécurité dans le sud du Liban et les affrontements en cours entre le Hezbollah et les Forces de défense israéliennes. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre ferme soutien en faveur d'une action unifiée pour prévenir un débordement régional du conflit à Gaza. Nous devons encourager toutes les parties à rechercher une solution diplomatique qui permettra aux Libanais et aux Israéliens de rentrer chez eux dans les zones frontalières.

En ce qui concerne les attaques des houthistes contre des navires commerciaux dans la mer Rouge, la Pologne estime que de tels actes sont inacceptables. Il ne fait aucun doute que les attaques des houthistes représentent une menace pour les opérations commerciales mondiales et aggravent le risque d'une escalade régionale. En conséquence, nous espérons que la résolution 2722 (2024), adoptée récemment, nous permettra de réaliser notre objectif commun, qui est d'apaiser les tensions et de rétablir la stabilité dans la zone de la mer Rouge.

Pour terminer, la prévention d'un débordement régional et le rétablissement du calme au Moyen-Orient sont plus urgents que jamais. Nous estimons que mettre un terme aux hostilités à Gaza faciliterait le processus de recherche d'une solution diplomatique à la situation dans la région, et que la communauté des Nations Unies doit être en mesure de d'élaborer une position commune sur cette question extrêmement importante. Sinon, l'escalade et l'extension du conflit pourraient avoir des conséquences dévastatrices et durables.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

Mme Quintero Correa (Colombie) (*parle en espagnol*) : En tant que nation attachée à promotion de la paix et au respect des droits humains, la Colombie s'est associée à la majorité des États Membres de l'ONU pour exiger une cessation immédiate des hostilités, afin de mettre un terme à la violence et à la barbarie qui ne cessent de s'étendre au Moyen-Orient depuis le début du mois d'octobre. L'escalade de la violence dont nous sommes témoins depuis plus de 100 jours met en péril le maintien de la paix et de la sécurité dans la région. La grande majorité des victimes sont des femmes et des enfants, ce qui est absolument inacceptable. L'expérience de mon pays nous a montré que la violence ne mène qu'à plus de violence et à de nouvelles pertes de vies humaines, laissant dans son sillage un héritage désastreux pour les sociétés, en particulier les jeunes et les générations futures.

La Colombie exprime sa solidarité avec toutes les victimes et leurs familles. Rien ne justifie des attaques prenant pour cible des civils ou que ceux-ci soient pris en otage. Rien ne justifie que des civils soient tués ou blessés, y compris des femmes et des enfants sans défense, des journalistes et des membres du personnel de l'Office des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Selon le Secrétaire général, 152 membres du personnel des Nations Unies sont morts à Gaza depuis le 7 octobre 2023, la plus grande perte en vies humaines dans l'histoire de l'Organisation ; ce qui est déconcertant et affligeant. De plus, nous sommes préoccupés par la pénurie d'eau, de denrées alimentaires et d'abris à Gaza, ainsi que par le déplacement d'un pourcentage élevé de sa population. Il est inacceptable que des personnes soient contraintes de quitter leur domicile pour s'abriter dans des zones surpeuplées et confinées. Nous rappelons que la communauté internationale a l'obligation de condamner fermement les graves violations du droit international humanitaire qui sont commises et qui ont des conséquences disproportionnées sur les femmes, les enfants et d'autres groupes vulnérables.

L'absence d'un règlement définitif du conflit israélo-palestinien a des conséquences dévastatrices pour la population civile, déstabilise la région et remet en question le sens même de la vie et de l'humanité. C'est pourquoi nous réaffirmons notre appui à un règlement pacifique, définitif et global de la question palestinienne, fondé sur la solution des deux États, les deux peuples vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et dans le respect des droits humains et du droit international humanitaire.

Le Gouvernement colombien se félicite de la plainte portée par l'Afrique du Sud contre Israël devant la Cour internationale de Justice, à La Haye, pour violation de plusieurs dispositions de la Convention sur le génocide de 1948. La Colombie continuera de suivre attentivement cette procédure et, le cas échéant, annoncera en temps voulu les actions juridiques concrètes qu'elle entreprendra pour soutenir l'action de l'Afrique du Sud.

La Colombie salue et apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par différents pays pour mettre un terme à la violence. Nous exhortons l'ONU et ses États Membres à redoubler d'efforts pour parvenir à une cessation immédiate des hostilités, garantir l'accès humanitaire aux zones touchées par le conflit, ainsi que la libération immédiate de tous les otages, et désamorcer la violence dont nous sommes témoins au Moyen-Orient.

Le Président : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Quirighetti (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Dans son discours adressé récemment aux membres du corps diplomatique accrédités auprès du Saint-Siège, le pape François a une fois de plus exprimé sa vive préoccupation au sujet de la guerre en cours. Il a de nouveau condamné l'attaque terroriste du 7 octobre contre la population en Israël, où un grand nombre d'innocents, notamment des femmes et des enfants, ont été blessés, torturés et tués d'une manière atroce et où de nombreuses personnes ont été prises en otage. Le pape François a clairement réitéré sa condamnation de cet acte et de toutes les formes de terrorisme et d'extrémisme. Il a déclaré que les problèmes ne sont pas résolus de cette manière entre les peuples, et a une fois de plus appelé à la libération immédiate de tous les otages détenus à Gaza. Dans le même temps, il a réitéré son appel à un cessez-le-feu sur tous les fronts, y compris au Liban, qui pourrait aboutir à la création d'un espace de dialogue, aussi complexe soit-il, en vue d'obtenir la libération des otages encore détenus à Gaza, et qui faciliterait la distribution de l'aide humanitaire tant attendue.

La situation humanitaire extrêmement grave à Gaza, a des répercussions sur des civils innocents et provoque des souffrances inimaginables, avec plus de 20 000 personnes tuées et près de 2 millions de personnes déplacées. Comme le Saint-Siège l'a déjà déclaré dans son conseil, il est essentiel d'éviter qu'une population entière

ne subisse les conséquences d'un acte terroriste odieux. En outre, tout acte de légitime défense doit être guidé par les principes de distinction et de proportionnalité et être conforme au droit international humanitaire. Il est déplorable que les hôpitaux, les écoles et les lieux de culte, qui représentent tous le dernier espoir pour celles et ceux qui fuient la violence à Gaza, soient utilisés à des fins militaires et donc attaqués. Cette activité militaire menée de part et d'autre doit cesser, et ces installations doivent bénéficier de la protection que leur confère le droit international humanitaire. Par conséquent, le pape François a appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour défendre et appliquer le droit humanitaire, qui semble être le seul moyen de garantir la défense de la dignité humaine dans les situations de guerre.

En Israël et en Palestine, comme dans toute autre partie du monde, chaque être humain, qu'il soit chrétien, juif ou musulman, quels que soient le peuple ou la religion auxquels il appartient, est sacré et précieux aux yeux de Dieu et a le droit de vivre en paix. La voie la plus viable pour parvenir à une paix durable reste la solution des deux États, avec un statut spécial internationalement garanti pour la ville de Jérusalem. Il sera crucial pour la communauté internationale, ainsi que pour les dirigeants de l'État de Palestine et de l'État d'Israël, de chercher une telle solution avec une détermination renouvelée en cette période de désespoir et d'hostilité généralisés, afin que la compassion l'emporte sur la brutalité.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Argentine.

Mme Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine suit avec une extrême préoccupation l'évolution de la crise actuelle à Gaza.

L'Argentine condamne avec la plus grande fermeté les actes terroristes du Hamas, qui sont à l'origine de la catastrophe humanitaire décrite hier par le Secrétaire général, et nous regrettons que ces actes n'aient pas à ce jour fait l'objet d'une condamnation explicite de la part du le Conseil de sécurité. À cet égard, l'Argentine reconnaît qu'Israël a le droit d'exercer son droit à la légitime défense, conformément au droit international et au droit international humanitaire.

L'Argentine déplore vivement le coût élevé du conflit en termes de victimes civiles, notamment des enfants, des femmes et des personnes âgées, ainsi que la destruction d'infrastructures civiles essentielles, comme le signalent l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge. Nous tenons à exprimer nos condoléances aux familles des victimes civiles de toutes les nationalités, qui ont perdu la vie à cause du conflit armé en cours. L'Argentine a toujours été d'avis qu'il ne faut ménager aucun effort pour protéger la vie de civils innocents. Par conséquent, l'Argentine appelle à l'application sans délai de la résolution 2720 (2023) afin que des mesures urgentes puissent être prises pour garantir un accès humanitaire immédiat, sûr et sans entrave et créer des conditions propices à une cessation durable des hostilités, autrement dit un cessez-le-feu. En vertu de la résolution, l'Argentine exige également la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages encore en captivité qui ont été enlevés durant l'acte terroriste abominable perpétré par le Hamas le 7 octobre. Parmi eux se trouvent des nationaux de mon pays, l'Argentine, et ils subissent dans leur chair les conséquences de la situation.

Dans ce contexte, l'Argentine exprime une fois de plus son attachement à une paix juste et durable dans le cadre d'une solution au conflit israélo-palestinien qui soit conforme au droit international et aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'instauration d'une paix durable passe nécessairement par la reprise d'un dialogue fondé sur la solution des deux États, qui doit permettre à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Pour cela, il est urgent que la communauté internationale renouvelle son engagement à encourager le retour des Israéliens et des Palestiniens à la table de négociation en vue d'un règlement pacifique et concerté du conflit.

Enfin, l'Argentine remercie le Secrétaire général et son équipe des efforts qu'ils déploient et rend hommage aux fonctionnaires internationaux qui travaillent sur le terrain avec beaucoup d'abnégation et d'âpreté à la tâche. Je tiens à saluer tout particulièrement les membres du personnel des Nations Unies qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Vidal (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la France pour l'organisation du présent débat public et pour sa direction du Conseil durant sa présidence ce mois-ci. Nous lui sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est ainsi donnée de réaffirmer l'importance que nous attachons à la question considérée. Dans cet esprit, nous prenons note de l'exposé du Secrétaire général et des déclarations des autres orateurs et oratrices.

Le Chili plaide pour la solution des deux États et le droit d'Israël et de la Palestine de vivre en harmonie, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, dans le plein respect des droits humains de tous leurs habitants. À cet égard, nous appelons urgemment à respecter pleinement et sans délai les résolutions défendant le droit du peuple palestinien de former un État souverain, telles que la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale et la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, ainsi que d'autres résolutions connexes comme la résolution 2334 (2016), qui réaffirme que l'implantation par Israël de colonies dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international.

Il ne fait aucun doute que les actes terroristes perpétrés par le Hamas le 7 octobre dernier et la réaction aveugle d'Israël contre la population civile de la bande de Gaza, qui nuit également aux habitants de la Cisjordanie, sont des violations de la Charte des Nations Unies, du droit international et du droit international humanitaire. En outre, nous sommes extrêmement préoccupés par les retombées du conflit sur le reste de la région, où nous voyons naître des situations profondément inquiétantes. Nous sommes donc d'accord avec le Secrétaire général et les chefs respectifs de divers organismes des Nations Unies, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Programme alimentaire mondial et l'UNICEF, pour dire qu'un cessez-le-feu immédiat, durable et global est indispensable pour désamorcer les tensions. L'instauration d'un cessez-le-feu reste une priorité pour la protection des civils, en particulier les femmes, les personnes âgées et les enfants. Pourtant, bien qu'il soit évident que la vie humaine doit l'emporter sur toute autre considération, le Conseil de sécurité n'a toujours pas été en mesure d'agir à cet égard.

Nous soulignons qu'il n'y a pas de contradiction entre la légitime défense d'un État ou sa lutte contre le terrorisme et le respect de la vie des civils. Il n'est simplement pas tolérable de s'en prendre à des infrastructures civiles critiques, comme les habitations, les centres de santé et d'éducation et les abris, entre autres. Il faut garantir un accès humanitaire complet, immédiat, sûr, sans entrave et pérenne, notamment en application des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), que le Conseil a adoptées l'an dernier. Nous estimons que l'utilisation de tous les itinéraires disponibles pour entrer et circuler dans la bande de Gaza doit être facilitée.

La violence ne règle pas la violence. Son emploi aveugle a déjà coûté la vie à des milliers de civils palestiniens et mis en grand danger celle des civils israéliens enlevés, comme les faits l'ont tragiquement démontré. Le Chili condamne sans ambiguïté les agissements du Hamas, de même que tous les actes terroristes et de violence et toutes les hostilités contre la population civile. Nous exigeons par ailleurs la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages encore détenus par le Hamas, et qu'en attendant ils soient bien traités, conformément au droit international.

Nous encourageons toutes les parties concernées, de même que la communauté internationale, à continuer d'œuvrer pour mettre fin à la guerre. Cela ne peut se faire que par la diplomatie et le dialogue. Nous saluons les efforts déployés et les résultats obtenus par les pays amis en vue de désamorcer la crise. Nous souhaitons tout le succès possible à Mme Sigrid Kaag, la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza récemment nommée, et espérons qu'elle aura tout ce qu'il lui faut pour s'acquitter de ses fonctions.

Le Chili a toujours affirmé qu'une des priorités de sa politique étrangère était de contribuer à la recherche d'une solution pacifique au Moyen-Orient, et il n'a eu de cesse d'exprimer son attachement à un règlement juste et durable. Pour preuve, nous comptons la plus importante communauté palestinienne en dehors du Moyen-Orient, dont les membres ont commencé à arriver au Chili au début du XXe siècle et sont aujourd'hui pleinement intégrés dans notre société. Notre population comprend également une communauté juive dynamique et active.

Pour terminer, nous informons le Conseil que jeudi, le Chili et le Mexique ont soumis conjointement une lettre de saisine de la Cour pénale internationale au sujet de la situation en Palestine, en vue de renforcer l'enquête sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui auraient été commis à Gaza, en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et en Israël, crimes qui sont visés dans le Statut de Rome. Étant donné que le Bureau du Procureur de la Cour enquête déjà sur la situation en Palestine, la démarche du Chili a pour but d'aider le Procureur dans son enquête. Le Chili estime qu'il faut impérativement établir les faits et les responsabilités si nous voulons faire en sorte que de telles situations ne puissent pas se reproduire.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant d'Oman.

M. Al Rubkhi (Oman) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité est de nouveau réuni aujourd'hui, plus

de 100 jours après le début de l'escalade en cours dans la bande de Gaza, mais il n'est pourtant toujours pas à même de prendre les mesures concrètes qui s'imposent pour instaurer le cessez-le-feu auquel n'en finissent pas d'appeler la communauté internationale, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité lui-même et le Secrétaire général, que nous félicitons de défendre la paix, le droit international et le droit international humanitaire.

Les nations éprises de paix et le monde en général n'oublieront pas ceux qui ont donné à Israël leur feu vert pour continuer ses crimes contre les Palestiniens. Depuis cette salle, nous disons à Israël, d'une seule voix, qu'il doit mettre un terme à l'holocauste qu'il inflige au peuple palestinien. Ses tentatives de génocide, de nettoyage ethnique et de déplacement forcé sont inacceptables. Nous tenons Israël, Puissance occupante, et tous ceux qui le soutiennent dans la commission de ces crimes pour pleinement responsables de l'agression, qui porte préjudice à la légitimité du Conseil de sécurité, organe qui a toujours pu s'enorgueillir de ses réalisations et de son rôle en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Néanmoins, nous insistons sur le fait que ce qui est en train de se produire n'entamera pas la volonté et la détermination des Palestiniens ni des autres nations dans leurs efforts pour la liberté et contre l'occupation. Nous proclamons ici que toute occupation est vouée à prendre fin. La décolonisation est une entreprise qui exige de nombreux sacrifices, qui sont souvent un lourd fardeau dont se chargent de nombreux peuples du monde dans le but de gagner leur liberté et leur dignité et de tracer eux-mêmes leur destin.

Mon pays condamne la politique génocidaire menée par Israël contre le peuple palestinien, et nous continuons d'exhorter le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités juridiques et éthiques, à appeler à un cessez-le-feu, à assurer la protection du peuple palestinien et à répondre à ses besoins humanitaires, ainsi qu'à demander des comptes à Israël pour avoir violé le droit international et le droit international humanitaire. Israël doit également répondre de son non-respect des résolutions de la légitimité internationale appelant à la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes et au retrait d'Israël aux frontières de 1967, dans le but de parvenir à la justice et d'instaurer une paix durable et globale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Cherif (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la France de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et à la remercier d'avoir organisé cet important débat périodique. Je félicite également les membres nouvellement élus du Conseil de sécurité. Je ne saurais par ailleurs manquer d'exprimer notre reconnaissance et notre soutien au Secrétaire général António Guterres pour ses nobles efforts et ses appels répétés à un cessez-le-feu dans la bande de Gaza.

Plus de 100 jours après le début de l'agression, la Puissance occupante poursuit son agression systématique, sa politique de peine collective et son génocide contre le peuple palestinien frère dans la bande de Gaza en détruisant les installations et les infrastructures civiles dans le but d'aggraver les souffrances des Palestiniens, que cette agression brutale, incessante et continue plonge dans une catastrophe humanitaire.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté les crimes de guerre commis par la Puissance occupante contre les civils palestiniens par le meurtre systématique de femmes et d'enfants et les attaques contre les hôpitaux, les écoles, les universités, les lieux de culte et même les travailleurs humanitaires. La Puissance occupante utilise la famine et l'interruption des services de base comme armes de guerre. Nous ne pouvons en aucun cas accepter le silence de la communauté internationale et l'incapacité des institutions et organes internationaux à assumer leurs responsabilités.

Dans ce contexte, la Tunisie souligne que l'appui au peuple palestinien est une responsabilité morale et juridique qui incombe à l'ensemble de la communauté internationale. Il est donc primordial d'unifier et d'intensifier les efforts internationaux afin de mettre fin au massacre et à la colonisation et d'assurer la réalisation des aspirations légitimes du peuple palestinien.

L'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix, la détérioration continue de la situation dans les territoires palestiniens occupés et l'approche adoptée par la communauté internationale à l'égard de la question palestinienne, à savoir gérer les cycles de violence répétés sans en traiter la cause profonde, c'est-à-dire l'occupation, ne feront qu'envenimer et compliquer davantage la situation dans la région et aggraver les souffrances du peuple palestinien.

À l'heure où les peuples du monde aspirent à promouvoir le développement et la croissance économique, le peuple palestinien résilient continue de souffrir

sous le joug de l'occupation et du blocus depuis plus de 75 ans. L'entité occupante a poursuivi son agression, son projet expansionniste et ses violations flagrantes du droit international, en toute impunité.

Dans ce contexte, la Tunisie dénonce catégoriquement la pratique du deux poids, deux mesures et toutes les tentatives consistant à mettre sur le même plan le bourreau et la victime ou à escamoter la juste question palestinienne. Nous renouvelons notre appel à un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza, à la protection des civils et à l'accélération de l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. Nous rejetons toutes les tentatives de déplacement forcé des Palestiniens de leur terre, car ce sont des violations flagrantes des principes du droit international et des résolutions de la légitimité internationale.

La Tunisie, fermement attachée aux valeurs de justice et de droits, rejette résolument toute forme d'injustice et d'agression. Nous réaffirmons notre soutien indéfectible au peuple palestinien frère dans sa résistance face à l'occupation et à la guerre de génocide et dans sa lutte pour l'établissement d'un État indépendant sur l'ensemble de la terre de Palestine, avec Al-Qods al-Charif pour capitale.

La Tunisie n'a ménagé aucun effort pour aider le peuple palestinien dans sa lutte légitime pour exercer ses droits inaliénables et mettre fin à la colonisation.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : La situation effroyable à Gaza et en Cisjordanie nous a été décrite avec force détails au cours de la séance de ces deux derniers jours. Elle se distingue de tous les autres conflits historiques par son intensité incomparable, les parties au conflit se livrant à des pratiques grotesques, encouragées, bien sûr, par des tiers, qui ne semblent guère se soucier de l'humanité, mais sont simplement motivés par la soif de dominer le monde et de poursuivre leurs desseins collatéraux. Nous avons entendu hier le Secrétaire général nous parler des souffrances et des traumatismes indicibles du peuple palestinien et des familles des otages, y compris des familles qui ont perdu des proches dans la terreur du 7 octobre.

On dit souvent : « œil pour œil et le monde finira aveugle ». Ma délégation n'a pas l'intention d'ajouter à cette image tragique. Au lieu de cela, nous prions en silence pour que la raison, dont les humains sont censés être doués, finisse par l'emporter.

Ma délégation en appelle donc à la conscience supérieure de chacun d'entre nous, présents dans cette séance du Conseil de sécurité, en citant quelques lignes, que j'ai déjà récitées, d'un verset de la rabbine Sheila Weinberg, experte des relations communautaires, intitulé « Deux peuples, une terre », écrit dans son élan pour la paix au Proche-Orient. Ce plaidoyer vaut la peine d'être écouté attentivement, et je pense qu'il reflète ce qui devrait être notre véritable ligne de conduite si nous voulons parvenir à une paix véritable et durable.

> « Deux peuples, une terre,
> Trois religions, une seule racine,
> Une terre, une mère,
> Un ciel, un commencement, un avenir, un destin,
> Un cœur brisé, un Dieu.
> Nous T'implorons : accorde-nous une vision d'unité.
> Puissions-nous voir la multitude dans l'unité et l'unité dans la multitude.
> Puisses-tu, Vie de tous les mondes, Source de toutes les merveilleuses différences, nous aider à y voir clair.
> Guide-nous avec délicatesse et fermeté les uns vers les autres, vers la paix. »

Dans cet esprit, respirons dans un même souffle, donnons vie à tout ce que nous entreprenons pour apaiser la douleur de ceux qui souffrent à cause de ce terrible conflit. Dans le contexte de l'escalade de l'agression en Palestine, il importe de transmettre un message à toutes les parties impliquées dans le conflit, de promouvoir l'empathie et la compréhension et de plaider en faveur d'un règlement pacifique du conflit.

Nous sommes conscients que la situation actuelle est tendue et empreinte de douleur et de souffrance. Nous exhortons toutes les parties à donner la priorité au dialogue, à l'empathie et à la recherche de solutions pacifiques, à reconnaître la valeur des vies humaines et la nécessité de trouver un terrain d'entente.

Il importe de préciser que le dialogue et l'empathie ne suffiront pas à régler tous les aspects du conflit complexe qui sévit en Palestine. Cependant, ils constituent une base pour des négociations pacifiques et peuvent créer un environnement propice.

La violence ne fait que perpétuer un cycle de destruction et entrave les progrès vers une paix juste et durable. Nous encourageons toutes les parties à entamer un dialogue constructif, à écouter les préoccupations l'une de l'autre et à œuvrer en faveur d'un règlement

négocié qui respecte les droits et les aspirations de toutes les personnes concernées.

Nous savons que le renforcement de la confiance est crucial dans le processus de dialogue, car il crée un environnement sûr et ouvert, favorise la compréhension, renforce la confiance dans le processus, facilite la coopération et la collaboration et pérennise le dialogue. Sans confiance, il est difficile d'instaurer un dialogue efficace et constructif, ce qui entrave les progrès vers un règlement pacifique. La paix ne se maintient pas par la force. Elle ne peut être obtenue autrement que par la compréhension.

Nous appelons aujourd'hui à un cessez-le-feu immédiat et à ce que toutes les parties respectent le droit international humanitaire, en assurant la protection des civils et la fourniture de l'aide et du soutien dont ils ont besoin. C'est par le dialogue, la compréhension et l'engagement en faveur d'une coexistence pacifique que nous pourrons bâtir un avenir où chaque personne pourra s'épanouir dans la dignité et la sécurité.

La position de longue date et fondée sur les principes de Sri Lanka en la matière est claire. Nous reconnaissons le droit légitime et inaliénable du peuple palestinien au statut d'État. Sri Lanka demeure déterminée à appuyer un règlement politique négocié, juste et global de la question de Palestine, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, conduisant à la création de deux États vivant côte à côte sur la base des frontières de 1967.

Sri Lanka assume également la présidence du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés et reste solidaire de la cause palestinienne et affirme le droit du peuple palestinien de vivre dans la paix et la dignité aux côtés de ses frères et sœurs israéliens.

Enfin, nous implorons aujourd'hui à nos frères et sœurs palestiniens et israéliens de s'unir en tant que membres d'une même famille humaine, de mettre de côté leurs différends et d'œuvrer à la construction d'un avenir de paix, de justice et de prospérité pour tous, en Palestine et en Israël. Les membres du Conseil de sécurité, en tant que garants de la stabilité et de la sécurité mondiales, et comme le prévoit la Charte des Nations Unies, doivent faire tout ce qui est possible et nécessaire pour faciliter un règlement pacifique du conflit, que nous ne devons pas léguer aux générations futures.

La séance est levée à 16 h 45.